

jours sacrée, quelque abus qu'on en ait pu faire, en un mot, avoir abouti à la révolution de 89, voilà l'éternel honneur de la philosophie française du XVIII<sup>e</sup> siècle. En quel pays du monde, en quel temps la philosophie a-t-elle agi d'une manière plus efficace et plus profonde sur les destinées de l'humanité ?

Or, d'où vient cette influence si forte et si féconde de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Par quoi a-t-elle enfanté 89 et la déclaration des droits ? assurément ce n'est pas par cette maxime que toutes nos idées viennent des sens, ni par cette conséquence qui logiquement en découle, à savoir, qu'il n'y a ni juste ni injuste, ni droit ni devoir, mais par son ardeur généreuse à suivre dans ses applications au droit social et politique cette raison et cette justice universelle dont la philosophie du XVII<sup>e</sup> siècle avait montré l'existence au sein de l'âme humaine. La philosophie cartésienne avait placé dans la raison universelle le fondement et le principe du juste et du vrai. Elle avait fait triompher ses droits et son indépendance souveraine dans l'ordre de la spéculation et de la science ; le XVIII<sup>e</sup> siècle, reprenant son œuvre là où elle l'avait laissée, déduisit de cette raison les principes de l'organisation des Sociétés et fit triompher ses droits dans l'ordre social et politique.

J'ai insisté sur ce rapport entre la philosophie du XVII<sup>e</sup> et la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, parce que généralement il a été méconnu. Je n'ai pas besoin d'insister aussi longuement sur ce même rapport entre la philosophie du XIX<sup>e</sup> siècle et celle du XVII<sup>e</sup> à raison de son incontestable évidence. Chacun sait que par la théorie de la raison, l'éclectisme relève directement de la philosophie de Descartes et plus particulièrement de la philosophie de Malebranche.

De même que Malebranche, il conçoit la raison comme divine de sa nature, et comme impersonnelle ; avec Descartes, il